

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le douze du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 10	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 28	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 6/05/2015

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE GENERAL

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

CREATION D'UN POSTE

**ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL 2^e CLASSE**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE - G. SELIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – J.EMMANUELLI à F. SEVEON – S. DOMINICI à P. GUIDONI - M. LUCIANI à S. BERENI - N. MARIANI à R. BARTHELEMY - E. MUNIER à I. BENIGNI – E.SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Premier vice-président rappelle l'échéance du 1^{er} juillet 2015, date à laquelle prend effet la suppression de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat des communes dotées d'un POS, PLU ou carte communale, membre d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Les quatre communes concernées, Avapessa, Catteri, Calvi, Calenzana se sont prononcées pour la création d'un service instructeur intercommunal.

La mise en place de ce nouveau service nécessite un recrutement extérieur et la création du poste afférent, indisponible à ce jour au tableau des effectifs de la communauté de communes.

Le Premier vice-président propose ainsi au conseil communautaire la création à compter de ce jour d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial 2^e classe pour la création du service d'instruction des permis de construire, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, 35 h hebdomadaires, catégorie C, échelle de rémunération 3, Indice brut de début de carrière 330, indice brut de fin de carrière 393.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi énuméré ci-dessus.

Fait et délibéré, le 12 mai 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

